



Comment s'inscrire à l'école ?

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'inscription se fait auprès de l'accueil de la Mairie.

L'école maternelle de Saint-Étienne du Grès accueille les enfants nés en 2015.

- Nouvelle inscription pour la rentrée scolaire 2018/2019
Les inscriptions se feront à compter du mardi 3 Avril 2018
- Changement d'école en cours d'année scolaire
Le certificat de radiation est à demander au directeur de l'ancienne école de votre enfant
- Passage de la maternelle à l'élémentaire
Les élèves qui entrent au CP et qui sont scolarisés à l'école maternelle de Saint-Étienne du Grès en 2017/2018 seront enregistrés automatiquement.
Pour ces élèves, il est donc inutile de remplir un nouveau dossier d'inscription.
- Vaccins requis pour la vie en collectivité : **DT Polio**
- Pièces à fournir :
 - Fiche d'inscription à l'école, à télécharger ou à retirer à l'accueil de la Mairie
 - Photocopie du livret de famille (éventuellement du jugement de divorce)
 - Photocopie des cartes nationales d'identité des parents
 - Carnet de Santé - Photocopie des vaccins
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Certificat de radiation, si l'école fréquentée n'était pas celle de Saint-Étienne du Grès
 - Fiche d'inscription à la Garderie gratuite du mercredi matin
 - Autorisation de prises de vues
- Date limite de dépôt du dossier pour l'année scolaire 2017-2018 : **1^{er} juin 2018**

Au retour du dossier **COMPLET**, la Mairie délivrera un certificat d'inscription aux parents leur permettant de prendre rendez-vous avec :

- Mr Marc SIGOT (Tél : 04 90 49 15 31 ; Port. 06 40 81 16 85) pour l'école maternelle
- Mme Florence SIGOT (Tél : 04 90 49 19 63 ; Port. 06 40 81 16 85) pour l'école élémentaire.